Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260526-065_05_2026-DE

Bordereau de signature

065_MAJ tableau des effectifs

Signataire	Date	Annotation
Frédérique MINSSIEUX	27/05/2026	**Action : Visa**
Thierry BEAUJOUAN	01/06/2026	**Action : Signature** Certificat au nom de Thierry BEAUJOUAN (Maire , COMMUNE DE GUIPRY-MESSAC) , émis par ChamberSign France CA3 NG Qualified eID, valide du 22 mai 2026 à 14:45 au 22 mai 2029 à 14:45.
Frédérique MINSSIEUX	01/06/2026	**Action : Fin de circuit**

Dossier de type : PDF_34304 // Deliberations

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260526-065_05_2026-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Guipry Messac

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
33	28	29

Vote
A l'unanimité
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 26 Mai à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Guipry Messac s'est réuni à la Salle du Conseil - mairie annexe, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/05/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/05/2026.

Présents : M. BEAUJOUAN Thierry, Maire, DIVET Marcel, FERRIER Marie-Josèphe, FOUREL Céline, GENDROT Jean-Marc, GUILLOT Sandrine, LERAY Michel, MENOUX Serge, MERCIER Gaëlle, PITRE Rémi, PLANCHENAULT Thérèse, ROUL Christophe, VOLAND Christian, Mmes : ALONZO-BOUSQUET Claire, CHAMPAGNAT Victoria, DIVET Chrystèle LACHUER Maude, LE CORRE Maëla, MARTIN Alice, PAUMIER Vanessa, PENIGUEL Anne-Laure, TRÉMOUREUX Audrey, MM : BOULAIS Marvin, CHEREL Emmanuel, GIROT Charles-Henry, L'HERNAULT Thimothée, RIVAUX Emmanuel, VENET Clément,

Absent(s) ayant donné procuration : DAVID Emilie à Mme FERRIER Marie-Josèphe,
Absent(s) : MAUNY Odile, Mme GÉRARD Marie, MM : CHEVÉ Pierre-Henri SAULNIER Thomas,

A été nommé(e) secrétaire : Mme DIVET Chrystèle

2026_065 – Mise à jour du tableau des effectifs

La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Des évolutions dans le personnel impliquent de modifier le tableau des effectifs. Une création de poste est proposée afin de réaliser un avancement de grade. Les autres mouvements portent sur des suppressions de poste suite à des départs de la collectivité (mutations ou intégration dans une autre fonction publique) ou sur des postes qui ont été ouverts lors de recrutements mais qui n'ont pas été utilisés.

DÉLIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la FPT ;
Vu les avis des CST du 12 février et du 21 mai,

Signé par : Thierry BEAUJOUAN
Date : 01/06/2026
Qualité : LE MAIRE

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 035-200054864-20260526-065_05_2026-DE

Considérant que conformément à l'Art. 34 de la loi N°84-53 du 26/01/1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,
Considérant les changements intervenus au sein du personnel municipal nécessitant une actualisation du tableau des effectifs,

Le conseil municipal,
Sur rapport de Christophe ROUL, adjoint au maire délégué aux finances et aux moyens généraux, Après avoir délibéré, a décidé à l'unanimité :

D'approuver la modification du tableau des effectifs, telle que :

Grade	*Filière*	*Caté-gorie*	*Temps de travail*	*Durée hebdo*	*ETP*	*ETP du grade avant*	*ETP du grade après*
Attaché Principal	*Administrative*	*A*	*TC*	*35 h*	*-1*	*1,00*	*0,00*
Rédacteur Principal de 1ère classe	*Administrative*	*B*	*TC*	*35 h*	*-1*	*1,00*	*0,00*
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	*Administrative*	*C*	*TC*	*35 h*	*-1*	*5,00*	*4,00*
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	*Administrative*	*C*	*TC*	*35 h*	*-1*	*3,00*	*2,00*
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	*Technique*	*C*	*TC*	*35 h*	*+1*	*7,74*	*8,74*
Adjoint Technique	*Technique*	*C*	*TC*	*35 h*	*-1*	*15,23*	*14,23*
Adjoint d'Animation Principal de 2ème classe	*Animation*	*C*	*TC*	*35 h*	*-1*	*3,08*	*2,08*

D'autoriser le maire à signer tout acte afférent à la délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 27/05/2026
Le Maire
Thierry BEAUJOUAN